



Parcours de remobilisation :

En marche ou CRE!

Le plan DELD puis la mise en place du pack de remobilisation sont à première vue de bonnes initiatives afin de "faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin". C'est aller un peu vite en besogne et il convient de revenir sur le contexte et la mise en œuvre de ces dispositifs. En effet, on ne peut nier que la politique de dématérialisation des services a largement réussi à éloigner les usagers les plus en difficulté des agences et par conséquent des services de Pôle emploi d'une part ; D'autre part, ces dispositifs sont une réponse dans l'urgence à une injonction gouvernementale dont on peut questionner l'objectif réel ainsi que les moyens alloués. Enfin, il peut paraître étonnant que le service public de l'emploi ne soit pas déjà outillé pour accompagner ces publics et ait dû mobiliser pendant 2 mois chaque agence Pole Emploi afin de retravailler une trame d'atelier DG inadaptée au terrain, au détriment des autres activités.

Un parcours illisible : personne n'est en capacité de définir ni son contenu, ni la régularité des entretiens, ni l'investissement attendu du demandeur d'emploi dans ce parcours, ni la conséquence de son refus. Néanmoins, la ministre du travail de l'époque, Elisabeth Borne, a concomitamment imposé à Pôle emploi d'augmenter de manière significative les objectifs du CRE, dont acte.

Un parcours centré sur les compétences professionnelles/la proximité avec le marché du travail/l'organisation du retour à l'emploi : même si les techniques de recherche sont nécessaires dans une démarche de recherche d'emploi, se focaliser sur cet aspect revient à occulter les difficultés sociales rencontrées et les inégalités d'accès à l'emploi.

Un parcours destiné uniquement à pourvoir les emplois dans les métiers en tension, dont les conditions de travail sont les plus difficiles. Dès le lancement du dispositif, il est rappelé que les nouvelles prestations sociales PES (Parcours emploi santé) et retraite ne sont "que "des actions additionnelles notamment pour inciter au retour à l'emploi".

Le gouvernement a imposé à Pole Emploi de déployer ce dispositif à moyens constants et sans octroyer d'aides supplémentaires pour les dispositifs d'insertion professionnelle (IAE, contrats aidés...) et surtout sans aucune implication ni engagement du patronat.

Or, la productivité et les exigences actuelles attendues en entreprise accentuent la sélectivité du marché du travail, réservent les emplois aux mieux dotés sur le plan scolaire et excluent les plus fragiles (illettrés, invalides, etc.).

En réalité, pour résorber le chômage de longue durée, il conviendrait de déployer une politique globale de services publics en termes de formation, transport, de garde d'enfants, d'aide à la personne et de respect du code du travail, qui facilite l'accès mais aussi le maintien dans l'emploi dans des conditions satisfaisantes.

SOLIDAIRES SUD EMPLOI revendique :

- Des services publics Solidaires
- 32 heures pour toustes ,

Travaillons moins, pour travailler mieux et travailler toustes

Solidaires Sud Emploi Rhône-Alpes syndicat.sud-ara@pole-emploi.fr

Notre newsletter : <https://solidaires.org/>